

Commission des Sports, de la Fonction publique et de
la Simplification administrative, des Médias et de la
tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2024–2025

11 MARS 2025

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU MARDI 11 MARS 2025 (MATIN)

TABLE DES MATIÈRES

1 Questions orales à Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias (article 82 du règlement)	4
1.1 Question de Mme Armelle Gysen, intitulée «Journée des Présidentes»	4
1.2 Question de M. Christophe Bastin, intitulée «Organisation du Rhéto Trophée»	5
1.3 Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Éthique et protection des enfants».....	7
1.4 Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Gestion des cafétérias dans les infrastructures sportives»	8
1.5 Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Suivi des sportifs de haut niveau en reconversion»	10
1.6 Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Tolérance zéro face au racisme dans le football»	11
1.7 Question de M. Olivier Maroy, intitulée «Presse écrite: défis et perspectives»	13
1.8 Question de Mme Armelle Gysen, intitulée «Presse écrite»	13
1.9 Question de M. Stéphane Hazée, intitulée «Avenir de la presse écrite»	13
1.10 Question de M. Chris Massaki Mbaki, intitulée «Suivi des réformes du paysage audiovisuel de la Fédération Wallonie-Bruxelles».....	21
1.11 Question de Mme Sabine Roberty, intitulée «Lutte contre l'internet Protocol Television (IPTV) illégale»	22
1.12 Question de Mme Amandine Pavet, intitulée «Diffusion des petits artistes et des labels indépendants sur les médias publics»	24
1.13 Question de M. Charles Gardier, intitulée «Artistes repris dans les quotas de la RTBF».....	24
1.14 Question de Mme Sabine Roberty, intitulée «Rôle de la RTBF dans la Foire du livre de Bruxelles»	28
1.15 Question de Mme Sabine Roberty, intitulée «Après Netflix, Disney+ attaque la Fédération Wallonie-Bruxelles»	29

1.16	Question de Mme Amandine Pavet, intitulée «Défense de la Fédération Wallonie-Bruxelles contre le recours de Netflix et Disney+ devant la Cour constitutionnelle»	29
1.17	Question de M. Charles Gardier, intitulée «Place des artistes dans les nouvelles matinales de Vivacité»	33
1.18	Question de Mme Sabine Roberty, intitulée «Impact de l'évolution des paramètres macroéconomiques sur le budget des organismes administratifs publics (OAP) dans le domaine des médias»	33
1.19	Question de Mme Sabine Roberty, intitulée «Capsule “Oui, nous sommes tous racistes” – suite du signalement auprès du Conseil de l'Europe»	35
1.20	Question de Mme Sabine Roberty, intitulée «Désengagement des plateformes en matière de fact-checking au sein de l'Union européenne»	36
1.21	Question de M. Chris Massaki Mbaki, intitulée «Financement de l'organisation de la soirée des Magritte du Cinéma 2025»	37
1.22	Question de Mme Sabine Roberty, intitulée «Suppression ou pérennisation des subventions facultatives au sein des compétences de la ministre»	39
2	Ordre des travaux	40

Présidence de M. Christophe Bastin, président.

– *L'heure des questions et interpellations commence à 10h00.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l'heure des questions et interpellations.

I Questions orales à Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias (article 82 du règlement)

1.1 Question de Mme Armelle Gysen, intitulée «Journée des Présidentes»

Mme Armelle Gysen (Les Engagés). – Le dimanche 23 février dernier, à l'occasion des finales jeunes du championnat de hockey *indoor*, l'Association interfédérale du sport francophone (AISF) a organisé un événement rassemblant les présidentes de huit fédérations sportives. Cette journée fut marquée par une série d'échanges et de *workshops* ayant pour objectif d'identifier et d'appliquer des solutions pour améliorer la représentation des femmes à la tête des instances sportives. En effet, actuellement, seulement 20 % des fédérations sportives en Fédération Wallonie-Bruxelles sont dirigées par des femmes. Ce pourcentage témoigne d'une sous-représentation manifeste.

Cet événement a mis en lumière les difficultés auxquelles sont confrontées les femmes souhaitant accéder à des fonctions dirigeantes dans le domaine sportif. Il a également permis de dégager des pistes d'action concrètes pour favoriser une évolution positive.

Si d'autres collègues n'ont pas manqué par le passé de vous alerter sur le sujet, Madame la Ministre, mon groupe et moi-même sont également interpellés par cette problématique. Il était donc important à nos yeux de réitérer notre engagement et de rappeler que nous soutiendrons toutes les initiatives permettant d'améliorer l'égalité des genres dans les instances dirigeantes du sport. La Déclaration de politique communautaire (DPC) est d'ailleurs très ambitieuse à cet égard.

Le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a-t-il été associé à cet événement et, si oui, sous quelle forme? Quelles mesures concrètes le gouvernement envisage-t-il afin d'augmenter la proportion de femmes à la tête des fédérations sportives? Un plan d'action spécifique pour encourager l'accès des femmes aux postes de présidence des fédérations sportives est-il en préparation ou en discussion au sein de votre ministère?

Enfin, des incitants – subventions, formations, accompagnements spécifiques – sont-ils envisagés pour encourager une plus grande parité dans les instances sportives dirigeantes?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – L’initiative menée conjointement par l’AISF et la Ligue francophone de hockey (LFH) est à saluer. Elle offre des perspectives dans la création d’un espace de dialogue et d’échanges visant à une plus grande mixité dans toutes les disciplines sportives. J’ai bien été associée à cette journée, mais je n’ai pas pu m’y rendre en raison de ma participation à un autre événement.

À ce jour, 61 fédérations sportives sont reconnues et 12 d’entre elles sont dirigées par des femmes, soit 20 %. Pourtant, les femmes représentent 33 % des pratiquants. Depuis 2013, le pourcentage de femmes parmi les affiliés est passé de 25 % à 33 %. En outre, 35 % des postes dans les organes d’administration des fédérations et associations sportives sont occupés par des femmes. La place des femmes à la tête des fédérations n’est pas un indicateur pertinent pour juger de l’évolution du secteur. En effet, nos fédérations et associations sportives sont des associations de droit privé qui ont *de facto* une autonomie dans leur mode d’élection. Il faut ainsi prendre en considération tous les échelons du monde sportif – de la sportive à la présidente – pour en avoir une vision complète.

Des actions et mesures visant à favoriser la mixité existent, mais force est de constater qu’au-delà de celles-ci, et même si certains clichés persistent, de plus en plus de femmes et de jeunes filles osent pratiquer un sport ou prendre un poste de direction. Je me réjouis de cette évolution positive. Je suis convaincue que la rédaction obligatoire d’un plan de développement du sport féminin pour toutes les fédérations et associations reconnues permettra de continuer à augmenter la part des femmes et des jeunes filles dans le sport organisé et dans les instances dirigeantes.

Mme Armelle Gysen (Les Engagés). – En tant que femme et ministre des Sports, vous avez un véritable rôle à jouer, Madame la Ministre. Je suis convaincue que vous assurerez un bon suivi pour aboutir à un équilibre entre les hommes et les femmes aux postes de direction. Je ne doute pas que les jeunes femmes s’adonnent au sport, mais il leur est toujours plus difficile d’endosser des postes à responsabilités.

(M. Chris Massaki Mbaki, vice-président, prend la présidence)

1.2 Question de M. Christophe Bastin, intitulée «Organisation du Rhéto Trophée»

M. Christophe Bastin (Les Engagés). – Le Rhéto Trophée, compétition scolaire organisée par l’ADEPS, se déroule en ce moment et rencontre, comme chaque année, un vif succès auprès des élèves de dernière année de l’enseignement secondaire. Cette épreuve multidisciplinaire permet aux jeunes de se mesurer dans différentes épreuves sportives mettant en avant des valeurs telles que l’effort, l’entraide et la persévérance.

Au-delà de l'aspect compétitif, cette initiative favorise le développement d'une culture sportive au sein des établissements scolaires et renforce les liens entre le monde scolaire et celui du sport. En offrant aux élèves une opportunité unique de se dépasser dans un cadre structuré et stimulant, le Rhéto Trophée contribue à sensibiliser la jeunesse aux bienfaits du sport, sur le plan tant physique que mental.

Madame la Ministre, quelle est l'implication actuelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans l'organisation et la promotion du Rhéto Trophée? Quelles mesures sont-elles envisagées pour renforcer encore davantage les liens entre les établissements scolaires et le monde du sport, notamment par le biais de compétitions comme le Rhéto Trophée? Des initiatives complémentaires sont-elles à l'étude pour favoriser une participation accrue des élèves et encourager les jeunes à poursuivre une activité sportive régulière après leur scolarité? Existe-t-il une évaluation de l'impact d'événements de ce type sur la motivation des jeunes à pratiquer une activité physique et sportive à long terme?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – L'organisation et la promotion du Rhéto Trophée sont assurées par l'ADEPS, en collaboration avec la ville de Neufchâteau. Cet événement, qui en est à sa 32^e édition, est l'opportunité pour les élèves de dernière année secondaire de participer à un événement majeur qui clôture leur parcours scolaire et lors duquel ils pourront exprimer leur dynamisme et leur esprit sportif. Cette compétition est prévue pour des équipes mixtes composées de trois filles et de trois garçons. La finale, qui regroupera 120 équipes, fait l'objet de journées de qualifications préalables dans différents lieux de la Communauté française.

Au-delà du Rhéto Trophée, il existe d'autres initiatives visant à tisser des liens solides entre les écoles et le secteur sportif: les centres ADEPS accueillent plus de 80 000 jeunes toute l'année en séjour sportif et les centres de conseil du sport (CCS) organisent des événements tels que les cross pour 30 000 élèves de la troisième à la sixième primaire et les cross'athlon pour les élèves de première et deuxième primaires.

En 2024, un appel à projets «Sport et écoles» a été lancé. Il vise à subventionner des activités sportives organisées dans les écoles par des fédérations et associations sportives reconnues. Une nouvelle initiative sera prise en 2025 afin de lancer de nouveaux projets en adéquation avec les attentes du secteur sportif et visant à motiver les jeunes à faire du sport.

Bien qu'à ce jour, il n'existe pas d'étude sur l'impact à long terme de ces événements sur la motivation des jeunes à pratiquer une activité physique, les observations sur le terrain révèlent que les jeunes manifestent un enthousiasme palpable lors de ces différentes manifestations.

M. Christophe Bastin (Les Engagés). – La pratique sportive de nos jeunes constitue un sujet très important. Je suis ravi que les 120 équipes du Rhéto Trophée soient composées selon une mixité parfaite.

Aucune étude n'a été réalisée, mais il est tout de même réjouissant que les observations soient toutes positives. Il est très important de maintenir cette dynamique essentielle pour l'épanouissement des jeunes en Fédération Wallonie-Bruxelles.

(M. Christophe Bastin, président, reprend la présidence)

1.3 Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Éthique et protection des enfants»

M. Thierry Witsel (PS). – Le 20 février dernier, Défense des enfants international (DEI)-Belgique, en collaboration avec l'ADEPS et son Réseau éthique, DCI World Service, Yapaka et le Délégué général aux droits de l'enfant (DGDE), a réalisé un événement de clôture du projet PARCS 2.0 (Pour des activités récréatives dans un cadre sûr). Ce projet de deux ans avait pour objectif de protéger les enfants contre les violences dans le sport en développant des politiques de protection de l'enfance sur le terrain.

La protection des enfants dans le sport est une responsabilité collective qui engage aussi bien les clubs, les fédérations et les pouvoirs publics que le gouvernement. Les scandales qui ont éclaté ces dernières années, en Belgique comme ailleurs, nous rappellent douloureusement que l'environnement sportif, censé être un lieu d'épanouissement et de développement personnel, peut aussi être un espace de vulnérabilité pour les jeunes athlètes.

Des initiatives comme le projet PARCS 2.0 sont essentielles pour garantir que chaque enfant pratique son sport dans un cadre sûr, respectueux et bienveillant. Former les encadrants, responsabiliser les fédérations et offrir des solutions concrètes aux victimes ne peuvent pas être des options; ce sont des impératifs. Il est essentiel de s'assurer que la prévention et la prise en charge des violences soient des priorités politiques et budgétaires.

Madame la Ministre, quel bilan dressez-vous de cette journée et du projet PARCS 2.0 dans son ensemble? Quels outils ont-ils été développés lors de cet événement? Quelles sont les prochaines mesures envisagées pour renforcer la protection des jeunes sportifs face aux violences et abus? Les professionnels et bénévoles encadrant des jeunes sportifs reçoivent-ils une formation spécifique? Outre la présence d'un référent «éthique», quels sont les dispositifs qui permettent aux jeunes victimes de signaler les abus et de bénéficier d'un soutien psychologique et juridique adapté? Quelles ressources sont-elles prévues pour aider les structures sportives à embaucher des référents «éthique» et à mettre sur pied des dispositifs de signalement efficaces? Comment renforcer le partenariat entre les pouvoirs

publics et les organisations spécialisées dans la protection de l'enfance afin de garantir une réponse cohérente et efficace?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – L'événement «Éthique et protection des enfants dans le sport» a clôturé la deuxième phase du projet PARCS, mené en collaboration avec DEI-Belgique et Yapaka. Ce projet a permis la création de dispositifs de protection de l'enfance dans les clubs. L'administration est consciente que la protection des enfants est une question essentielle et va travailler avec ses partenaires, dans les mois à venir, sur des améliorations, notamment pour clarifier les réponses à apporter en cas de problèmes sur le terrain.

Je rappelle que la brochure «*Tous acteurs, tous responsables*», rédigée et diffusée par l'administration, reprend les grands principes et liste l'ensemble des services d'accompagnement aux victimes. L'instauration du Réseau éthique et l'obligation pour les encadrants de fournir un extrait de casier judiciaire sont autant d'éléments qui renforcent la protection des mineurs en milieu sportif. Des réflexions sont également en cours afin de consolider les outils et d'améliorer notamment le volet relatif à la formation.

Je continuerai à inciter les fédérations et associations sportives reconnues à porter une attention toute particulière à la protection des enfants. Mon expérience de présidente de club m'a permis de constater que la demande d'un certificat de bonne vie et mœurs n'est pas encore devenue une habitude. La nécessité de fournir ce document choque vite les gens, alors que le réclamer à une personne qui veut s'occuper d'enfants devrait être une évidence. J'estime qu'il serait judicieux de généraliser ce dispositif.

M. Thierry Witsel (PS). – Le sport doit rester un espace de transmission de valeurs, de respect et de solidarité. Il est important de poursuivre la réflexion et de consolider et d'améliorer les formations existantes. Les clubs doivent pouvoir demander un certificat de bonne vie et mœurs pour se rassurer et rassurer les parents.

1.4 Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Gestion des cafétérias dans les infrastructures sportives»

M. Thierry Witsel (PS). – Le 10 février dernier, l'Association des établissements sportifs (AES) et l'Association interfédérale du sport francophone (AISF) ont organisé un colloque intitulé «*Optimisez la gestion d'une cafétéria sportive*». Le thème s'articulait autour du respect des normes pour les buvettes, *club-houses* et cafétérias sportives. Je trouve très intéressant que l'AES et l'AISF informent au mieux les clubs de sport ou les prestataires tiers sur les défis auxquels il faut faire face pour gérer ces endroits. Ceux-ci constituent en effet le cœur de l'infrastructure, là où les sportifs et supporters échangent avant ou après la rencontre sportive. C'est d'abord un lieu de convivialité; c'est également, pour les clubs sportifs,

l'endroit clé pour générer des revenus. En somme, la buvette remplit un rôle pratique, social et économique, dans la mesure où elle contribue à la viabilité et à la qualité de l'expérience dans les infrastructures sportives.

Le colloque abordait notamment les obligations relatives à la Société belge des auteurs, compositeurs et éditeurs (Sabam), ainsi que les aspects concernant la TVA et l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (AFSCA). Pour tout club sportif, une cafétéria est en effet un endroit supplémentaire qu'il faut correctement administrer. Je salue donc l'initiative.

Madame la Ministre, combien de personnes se sont-elles inscrites au colloque? Quels étaient les objectifs du colloque et quelles en sont les conclusions? Quelles actions envisagez-vous pour garantir que tous les clubs sportifs, quelle que soit leur taille, aient un accès équitable à des formations et à des informations sur les obligations légales et pratiques liées à la gestion des cafétérias? Les clubs sportifs, surtout les plus petits, peuvent-ils bénéficier de subventions ou d'aides pour mettre leur cafétéria en conformité avec les règles liées à la Sabam, à la TVA ou à l'AFSCA, notamment pour éviter des coûts supplémentaires qui pourraient nuire à leur fonctionnement?

Comment le gouvernement soutient-il les clubs sportifs dans la valorisation de leurs espaces de convivialité, tout en garantissant qu'ils génèrent des revenus suffisants pour financer leurs activités sportives? Dans le domaine de la restauration, la gestion des normes sanitaires et de sécurité dans les infrastructures sportives peut parfois être complexe pour les clubs amateurs. Quelles mesures sont-elles prises pour simplifier la gestion de ces obligations pour les clubs qui ne disposent pas de personnel dédié?

Par ailleurs, les clubs sportifs préfèrent parfois collaborer avec des prestataires externes pour gérer leur cafétéria. Quels sont les soutiens qui pourraient faciliter cette collaboration tout en garantissant la conformité avec les normes en vigueur? Quelles sont les informations en votre possession concernant l'impact des formations sur la gestion des cafétérias dans les clubs sportifs? Avez-vous observé une amélioration de la conformité et de la rentabilité des structures concernées?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Une centaine de personnes ont participé au colloque organisé conjointement par l'AES et l'ASIF. Les participants ont pris connaissance des règles concernant Unisono – la plateforme permettant d'obtenir une licence pour diffuser de la musique ou un événement sportif, tel qu'un Euro de football –, la TVA et l'AFSCA.

Cet exercice indispensable permet aux nombreux bénévoles qui gèrent des cafétérias d'être constamment informés des cadres légaux et de leur évolution afin d'agir dans les règles et de se préparer à d'éventuels contrôles. Il permet

également aux dirigeants qui souhaiteraient laisser la gestion de leur cafétéria à des partenaires externes de mieux appréhender les obligations qui y sont liées.

Un *vade-mecum* «Cafétérias» est à disposition des clubs et gestionnaires d'infrastructures sportives. Cet outil développé par l'AISF et l'AEF reprend la réglementation, des outils pratiques et différents modèles de contrats – contrat de brasserie, contrat avec un indépendant, etc.

De plus, les fédérations et associations sportives, centres et clubs sportifs peuvent également obtenir des conseils et informations auprès du pôle juridique de l'AES et de l'AISF. Les colloques de l'AES et l'AISF se veulent résolument concrets pour répondre aux réalités du terrain. Les participants sont donc repartis avec un aperçu clair de ce qu'ils ont à éventuellement organiser.

Bien que les cafétérias puissent constituer une source de revenus importants, la Fédération Wallonie-Bruxelles, compétente pour le sport, doit développer une offre sportive diversifiée et non couvrir des frais relatifs à la gestion des buvettes ou des cafétérias.

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, en tant que présidente d'un club de football, vous n'êtes pas étrangère à ce sujet. L'organisation d'un colloque permettant aux responsables d'un club sportif de prendre connaissance des règlements relatifs à la SABAM, à la TVA ou à l'AFSCA est un projet intéressant.

Je prends note du fait qu'un *vade-mecum* «Cafétérias» est disponible pour tout dirigeant et que le pôle juridique de l'AES et de l'AISF peut être sollicité en cas de litige.

1.5 Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Suivi des sportifs de haut niveau en reconversion»

M. Thierry Witsel (PS). – La presse a récemment fait état de la situation d'une ancienne judokate de haut niveau qui devait intégrer le service «Projet de vie» de l'ADEPS pour accompagner d'autres sportifs dans leur reconversion. Le règlement du Parlement ne nous permet pas de parler d'un cas particulier, mais le problème rencontré pose un certain nombre de questions.

En effet, en Fédération Wallonie-Bruxelles, le suivi des sportifs et des sportives de haut niveau en reconversion est encadré par l'ADEPS. Les athlètes ayant bénéficié d'un statut de sportif de haut niveau pendant au moins quatre ans peuvent obtenir le statut de sportif de haut niveau en reconversion. Ce statut est accordé aux sportifs et aux sportives présentant un projet de transition pour leur après-carrière sportive, élaboré en concertation avec le référent «Projet de vie» de leur fédération sportive. Ainsi, la Fédération Wallonie-Bruxelles prévoit un ensemble de dispositifs pour accompagner les sportifs de haut niveau dans leur transition vers une nouvelle carrière, en leur offrant un soutien personnalisé et des ressources adaptées à leurs besoins.

Madame la Ministre, l'ADEPS prévoit-elle des recours pour les athlètes qui estiment avoir été lésés dans leur transition professionnelle? Quelles règles sont-elles en vigueur concernant l'attribution et le retrait de telles missions? Plus largement, quelles garanties sont-elles offertes aux sportifs de haut niveau en reconversion pour éviter les situations de ce genre? Existe-t-il d'autres mesures d'accompagnement pour les aider après leur carrière?

Actuellement, la cellule «Reconversion» de l'ADEPS gère 2 000 dossiers. Quel est le bilan de leur suivi? Combien de sportifs seront-ils indépendants de l'ADEPS à la fin de l'année 2025?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Tous les sportifs sous statut peuvent bénéficier au quotidien d'un accompagnement du service «Projet de vie». Cet accompagnement peut consister en une aide financière pour le paiement d'un minerval ou encore en la recherche d'une formation adaptée aux ambitions professionnelles du sportif.

Par ailleurs, le décret du 3 mai 2019 portant sur le mouvement sportif organisé en Communauté française prévoit un statut de sportif de haut niveau en reconversion. Celui-ci peut être attribué pour une durée maximale de deux ans, permettant ainsi au bénéficiaire de conserver l'accès aux services d'accompagnement tels que «Projet de vie» ou le Pôle psychologique du Centre d'aide à la performance sportive (CAPSy) qui accompagne les sportifs, notamment au moment de leur reconversion. Actuellement, 60 % des sportifs disposent ou sont en passe de disposer d'un diplôme de l'enseignement supérieur.

Enfin, en fonction des projets, certains sportifs ayant porté haut les couleurs de la Belgique bénéficient également d'un contrat de reconversion. C'est actuellement le cas de Mme Tondeur.

M. Thierry Witsel (PS). – Il est important d'insister sur cette reconversion afin de protéger les sportifs qui engagent leur image pour la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ces derniers méritent d'obtenir un juste retour de ce qu'ils ont donné durant leur carrière, avec des périodes de doute et de souffrance. Plus de 70 % de ces athlètes sont diplômés et je ne parlerai pas du cas bien spécifique que nous connaissons. Après avoir consacré toute sa vie sportive à un tiers, il me semble logique d'être récompensé.

1.6 Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Tolérance zéro face au racisme dans le football»

M. Thierry Witsel (PS). – Malgré des actions de prévention, telles que le plan d'action «Come Together», et l'existence de l'association *Stop Racism in Sport*, force est de constater que le racisme est toujours bien présent dans nos stades. Tandis que certains joueurs continuent d'être victimes d'insultes racistes, des actions de sensibilisation contre ces discriminations sont parfois entravées.

À titre d'exemple, lors d'un match récent entre le FC Bruges et le Standard de Liège, un tifo contre le racisme a été interdit par le service de sécurité du Club de Bruges, au motif qu'il aurait pu engendrer des tensions. Cette décision envoie un signal inquiétant: alors que les instances sportives prônent la tolérance zéro face au racisme, alors qu'un groupe de supporters du Standard s'empare du sujet de façon admirable, des clubs semblent considérer les messages antiracistes comme problématiques. Une telle situation soulève des questions quant à l'application réelle des politiques de lutte contre le racisme dans le football et à la manière dont elles sont mises en œuvre par les clubs.

Madame la Ministre, combien d'actes racistes sont-ils survenus dans le football amateur et professionnel durant la saison 2023-2024? Quelles mesures supplémentaires allez-vous mettre en œuvre pour soutenir les initiatives antiracistes dans le sport? Quelles mesures concrètes envisagez-vous pour intensifier les actions de sensibilisation et d'éducation à la lutte contre les discriminations dans le football, tant auprès des joueurs qu'auprès des supporters et des encadrants?

Comment le gouvernement prévoit-il d'accompagner les fédérations sportives et les clubs dans la mise en œuvre de politiques inclusives et dans la prévention des comportements discriminatoires au sein des infrastructures sportives? Enfin, quelles directives comptez-vous adresser aux clubs afin de garantir que les initiatives antiracistes ne soient plus entravées par des décisions internes?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Les faits de racisme ne sont pas propres au monde du sport ou à la pratique d'une activité physique. Malheureusement, le racisme contamine l'ensemble de la société. Le sport joue un rôle de catalyseur du fait des passions qu'il génère. Depuis le 31 août 2024, 322 plaintes ont été introduites auprès de l'Association des clubs francophones de football (ACFF). Les cas liés au racisme et aux autres formes de discrimination représentent 35 % de ce total, soit 113 cas. Au départ du pont de signalement se trouve le plan «*Come Together*», subventionné en partie par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le football belge, par l'intermédiaire de ses instances nationales et régionales, lancera une nouvelle campagne en mars 2025 qui insistera sur la réaction à avoir pour dénoncer des actes discriminatoires. En effet, une étude de la *Katholieke Universiteit Leuven* (KU Leuven) a montré qu'en moyenne, 75 % des personnes ne réagissent pas face à des faits de discrimination. La famille du football insistera sur la méthode des «5 D» – distraire, déléguer, documenter, dialoguer et diriger – pour inciter les individus à dénoncer des comportements inacceptables.

Au-delà de ces campagnes de prévention et de ces projets pilotes, il est grand temps que le monde sportif soit plus ferme, en étant plus sévère dans les sanctions et également en vérifiant l'application effective de celles-ci. Je réunirai prochainement les fédérations et associations sportives pour leur demander d'agir et de

montrer leur réelle volonté de lutter contre les faits de violence et de discrimination, qui n'ont leur place ni dans le sport ni nulle part ailleurs.

M. Thierry Witsel (PS). – Il importe effectivement de renforcer notre approche afin de combattre les comportements racistes et de réaffirmer notre soutien à toutes les initiatives antiracistes qui germent dans les différents clubs sportifs, comme le Standard de Liège.

Des faits de racisme ont déjà eu lieu au club de Bruges. C'était en 2021, lors d'un match contre le club d'Anderlecht. Une procédure est d'ailleurs en cours à l'encontre de 24 supporters brugeois. Aujourd'hui, c'est le Standard de Liège qui est concerné. Il faut agir, car cela ne peut plus durer. Une réunion avec les différentes fédérations et associations sportives me paraît essentielle afin que vous puissiez donner vos directives et votre vision sur la problématique, Madame la Ministre. Je vous interrogerai à nouveau afin d'obtenir des informations sur les discussions tenues lors de cette réunion.

1.7 Question de M. Olivier Maroy, intitulée «*Presse écrite: défis et perspectives*»

1.8 Question de Mme Armelle Gysen, intitulée «*Presse écrite*»

1.9 Question de M. Stéphane Hazée, intitulée «*Avenir de la presse écrite*»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces trois questions orales. (*Assentiment*)

M. Olivier Maroy (MR). – Il est très régulièrement question de cette thématique au sein de notre commission, mais il est particulièrement pertinent de l'aborder en ce moment. En effet, le secteur de l'information en général et de la presse écrite en particulier est en pleine mutation depuis plusieurs années. Les nouvelles technologies, les réseaux sociaux et les géants du web ont modifié la façon de consommer l'information, ainsi que le modèle économique de la presse écrite. Le rôle des médias est évidemment essentiel dans notre démocratie. La liberté de la presse l'est tout autant. Or, cette dernière est en partie liée à l'autonomie économique du secteur.

Depuis le début des années 2000, les éditeurs de presse ont investi dans le numérique, en développant, entre autres, des éditions digitales, des sites internet et des applications mobiles. La bonne nouvelle est que les audiences sur ces nouveaux médias sont plus élevées que lorsque seule la version papier existait. La mauvaise nouvelle est que les audiences papier diminuent d'année en année. Il y a de moins en moins de lecteurs qui achètent le journal et de moins en moins d'abonnés. De plus, les revenus liés au numérique sont insuffisants par rapport aux coûts de production et de diffusion. En fait, le gâteau publicitaire n'est pas extensible à

l'infini et est de plus en plus cannibalisé par les grandes plateformes, les moteurs de recherche, etc.

Aujourd'hui, le secteur tire une fois de plus la sonnette d'alarme. Le rédacteur en chef de «*La Libre Belgique*» a d'ailleurs publié une carte blanche à ce sujet, le 15 février dernier. Il y pointe notamment la concurrence du site de la RTBF – qui fournit du contenu gratuit – et la fin de la concession postale décidée par le précédent gouvernement fédéral. Dorian de Meeûs évoque également les *fake news* et prône l'information de qualité assurée par des journalistes professionnels pour les contrer. Enfin, il sollicite les dirigeants politiques pour adopter des mesures permettant l'émergence d'une économie numérique de la presse.

Madame la Ministre, j'ai déjà posé à vos prédécesseurs les questions que je vais vous adresser, mais ces derniers n'ont pas vraiment fait évoluer le dossier. Quel regard portez-vous sur la concurrence que représente la RTBF et qui est pointée dans la carte blanche? Pour rappel, chacun peut accéder gratuitement à une information écrite sur le site de la RTBF, qui propose une offre d'informations extrêmement importante. On n'y trouve pas seulement des dépêches d'agence ou la transcription d'informations parues dans les journaux, à la radio ou dans les journaux télévisés; le site présente aussi des articles de fond. La RTBF dispose même d'une cellule intitulée «Décrypte» qui approfondit les informations disponibles sur internet et les différentes plateformes multimédia. Les éditeurs de la presse écrite avancent que cette offre d'information gratuite les empêche de développer leur modèle numérique. En effet, pourquoi payer un abonnement numérique mensuel à «*La Libre Belgique*», au «*Soir*», à «*Sudinfo*» ou encore à «*L'Écho*», alors que la RTBF propose une offre importante gratuite?

La Déclaration de politique communautaire (DPC) aborde clairement la question. Elle indique ceci: «Conscient de la concurrence que subit la presse écrite de la part de la presse en ligne de la RTBF, le Gouvernement prendra les mesures utiles au développement d'un modèle économique soutenable pour la presse écrite dans sa transition vers le numérique.» Où en êtes-vous par rapport aux engagements de la DPC? Comment maintenir un équilibre du marché des médias et une saine concurrence entre les différents acteurs? La lutte contre les *fake news* est également un levier pour rediriger les lecteurs vers la presse, qu'elle soit papier ou numérique. Comment le secteur sera-t-il intégré à ce travail de lutte? Les lecteurs d'aujourd'hui et de demain doivent être sensibilisés à ce sujet. Quel sera le rôle de l'éducation aux médias (EAM) dans ce cadre?

Votre prédécesseure était fière d'annoncer le lancement du Plan «Éducation aux médias» visant à déployer l'EAM dans différents secteurs. Où en est ce plan qui a fait l'objet de nombreuses discussions dans notre commission durant la précédente législature? Comment le dispositif d'autorégulation déontologique des médias d'information et de la profession journalistique sera-t-il amélioré?

Il faut prendre cette problématique à bras-le-corps, Madame la Ministre. Certes, à elles seules, les mesures prises par le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et le gouvernement fédéral ne suffiront pas à régler la question, car le secteur doit lui aussi apporter des réponses.

Mme Armelle Gysen (Les Engagés). – Madame la Ministre, je vous ai récemment interrogée sur l'équilibre nécessaire à une presse de qualité, viable, pluraliste et indépendante, gage de notre démocratie. En réponse à cette question d'actualité qui faisait écho à la carte blanche de Dorian de Meeûs, le rédacteur en chef de «*La Libre Belgique*», vous m'avez fait part de vos regrets et de votre frustration de ne pas pouvoir vous exprimer plus longuement sur une problématique aussi cruciale. Je réponds donc aujourd'hui à votre invitation à poursuivre cette réflexion en commission.

Lors de la dernière séance plénière, vous avez défendu l'EAM en la qualifiant de rempart essentiel contre la désinformation. Je vois justement qu'un point à l'ordre du jour de la séance du gouvernement du 28 février dernier avait trait à l'EAM. Pouvez-vous nous en dire davantage? Vous avez aussi rappelé les aides existantes à la presse écrite, au journalisme d'investigation et à la formation des journalistes. C'est un bon début, certes, mais, pendant ce temps, la presse continue de vaciller. Ces dispositifs seront-ils suffisants?

Entre la captation des revenus publicitaires par les plateformes, la fin de la concession postale et l'irruption de l'intelligence artificielle (IA) générative, le modèle économique en lui-même n'est pas viable. Or, comme «*La Libre Belgique*» l'a récemment rappelé, jamais le besoin d'une information fiable n'a été aussi important. Parallèlement, jamais le métier d'informer n'a été aussi fragilisé. Comment rééquilibrer les mécanismes économiques face aux grandes plateformes qui captent tous les revenus? Comment mettre des balises pour créer des contenus monétisables? Comment outiller au mieux nos rédactions face à l'IA générative?

La DPC comporte un engagement clair: garantir une presse indépendante et viable. Cependant, face à l'ampleur des défis, que faire de plus? Comment éviter que la presse soit reléguée au rôle de figurante dans un paysage dominé par les algorithmes et les *fake news*? Quels nouveaux leviers peuvent-ils être actionnés pour que les journalistes disposent des moyens nécessaires à l'exercice de leur mission, dans des conditions dignes?

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Le secteur de la presse écrite est en mutation. C'est un euphémisme compte tenu de la pression à laquelle il est soumis depuis des années et qui va croissant. L'évolution des réseaux sociaux pèse par ailleurs également sur nos démocraties. Au-delà de la polarisation du débat public et de la ghettoïsation de la société, en conséquence des mécaniques algorithmiques, il faut être spécialement vigilants et actifs face à la propagation des *fake news*. Celles-ci deviennent une raison d'être pour certains, ou en tout cas une réalité dont ils s'accommodent fort bien.

Dans le contexte de développement des *fake news*, le pluralisme de nos médias, de même que le professionnalisme, la déontologie et l'indépendance des rédactions constituent des atouts majeurs pour protéger et faire vivre notre démocratie. Le but est d'assurer une information de qualité, de cultiver l'esprit critique et la diversité des sources. Il y a quelques semaines, le rédacteur en chef de «*La Libre Belgique*» a alerté par rapport à cette problématique, développant ses réflexions quant au secteur du journalisme et à l'avenir de la presse écrite.

Le gouvernement dispose de plusieurs leviers: l'EAM, le soutien à la presse écrite, les relations entre presse écrite et RTBF, le soutien aux professionnels de l'information qui sont victimes de procédures-bâillons. Le gouvernement est aussi le relais du secteur vis-à-vis du gouvernement fédéral, notamment pour la distribution, compte tenu des évolutions de la concession postale. Enfin, dans le cadre de ce débat, il faut impérativement évoquer la surveillance d'acteurs puissants, comme les GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft).

Madame la Ministre, quels sont votre analyse de la situation et votre point de vue sur le secteur? Au-delà de la DPC, quels sont votre plan de travail concret et votre agenda par rapport à ces défis? Le gouvernement a annoncé vouloir construire un modèle économique soutenable pour la presse écrite dans sa transition vers le numérique. Quelles sont les étapes prévues pour avancer progressivement, mais rapidement vers ce modèle? En effet, la pression augmente et le temps joue contre le secteur. Quel est votre engagement concernant l'EAM? Les menaces liées aux *fake news* prenant de l'ampleur, l'heure n'est-elle pas venue de franchir de nouvelles étapes, en étendant les opérations «Ouvrir mon quotidien» et «Ouvrir mon quotidien numérique»?

Quelles pistes étudiez-vous pour le soutien à la presse écrite? La DPC se veut prometteuse, mais y a-t-il quelque chose derrière les mots? Il est nécessaire d'établir un lien plus fort entre ce dispositif et les conditions d'emploi et d'autonomie des rédactions, tout en refinançant le système pour assurer la pérennité du pluralisme des médias. Comment le gouvernement entend-il agir pour ce qui concerne les rapports entre la RTBF et la presse écrite?

Quelle est votre appréciation à l'égard des procédures-bâillons qui se multiplient, même si cette problématique ne concerne pas seulement les médias de presse écrite? Je comprends bien la logique derrière ces procédures. Leur objectif n'est pas d'obtenir une quelconque victoire devant des tribunaux ou instances régulatrices, mais de faire perdre du temps et de l'énergie à des journalistes qui, s'ils travaillent dans un média indépendant, sont *a fortiori* dans des situations de précarité professionnelle. Le but est de les mettre sous pression et d'éviter qu'ils écrivent à l'avenir des articles susceptibles de fâcher les puissants. En tant que ministre des Médias, votre silence est étonnant. Une expression de votre part en soutien à la liberté de la presse et à l'autonomie des rédactions serait à mon sens bienvenue.

Comme l'éditorialiste de «*La Libre Belgique*» l'a rappelé également, la suppression de la concession postale peut avoir des effets catastrophiques. Une solution provisoire – aux limites évidentes – a été établie: un mécanisme de soutien fiscal de l'État fédéral qui, actuellement, n'est prévu que jusqu'en 2026. Tout reste donc à faire pour l'avenir. Au niveau fédéral, la coalition Arizona est muette à ce sujet et j'en déduis que rien n'est prévu à ce stade. Avez-vous des contacts avec vos collègues du gouvernement fédéral chargés du dossier? N'est-il pas nécessaire de saisir le Comité de concertation (Codeco) à ce sujet? À court terme, c'est peut-être le dossier le plus urgent. Son impact financier est très important, d'autant qu'il cible spécifiquement le Sud du pays et donc la Communauté française.

Enfin, comment le gouvernement analyse-t-il les évolutions des réseaux sociaux et ses effets sur notre société? A-t-il prévu d'agir, notamment avec les institutions européennes, pour soutenir les dispositifs de régulation qui sont contestés? Le Parlement et le Conseil européens ont franchi des étapes ces dernières années. Toutefois, certaines multinationales, notamment américaines, mettent à mal ces processus de régulation. Notre Fédération peut-elle soutenir ces projets européens? Le cas échéant, elle pourrait être à l'origine d'initiatives qui seraient reprises au niveau européen et qui constitueraient autant d'alternatives aux agissements des multinationales américaines. Le régime américain a évolué très rapidement et les menaces sont aujourd'hui très claires et explicites. Il est essentiel de reprendre le contrôle de l'autonomie européenne. Ce dernier élément dépasse bien entendu la question de la presse écrite, mais il me semblait nécessaire de l'aborder dans le cadre de ce débat plus large que vous avez appelé de vos vœux.

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – La carte blanche publiée dans «*La Libre Belgique*» du 15 février dernier a le mérite de dresser un constat éclairant. Depuis plusieurs années, le secteur de la presse écrite est en pleine mutation en Fédération Wallonie-Bruxelles, comme partout dans le monde. Monsieur Hazée, je confirme mon attachement à la presse écrite. Je n'ai pas été silencieuse sur le sujet, je me suis déjà exprimée à plusieurs reprises.

La DPC témoigne du fait que le gouvernement a bien cerné les enjeux de ce dossier et se veut ambitieux sur le sujet. Au-delà des aides à la presse quotidienne qui représentent plus de 12 millions d'euros chaque année, je souhaite avancer sur plusieurs fronts. Tout d'abord, il convient de créer un cadre plus favorable à la publicité pour favoriser les investissements dans nos médias locaux. Cela passe notamment par moins de restrictions et une meilleure autorégulation du secteur. La liberté de la presse découle en partie d'une autonomie économique plus importante du secteur.

Concernant les relations entre la presse écrite et la RTBF, la présence d'articles gratuits sur le site internet de cette dernière oppose les deux parties depuis de

nombreuses années. Une récente décision du Conseil d'État a confirmé en l'état la position de la RTBF. Néanmoins, des discussions pourraient avoir lieu en 2027 dans le cadre du futur contrat de gestion. Il est également de notre devoir d'inciter les citoyens à s'informer en s'abonnant à des titres de presse. Les différentes opérations d'EAM subventionnées par le gouvernement vont d'ailleurs en ce sens. Le décret du 16 mai 2024 relatif à l'éducation aux médias et son arrêté d'application adopté dernièrement par le gouvernement permettent désormais d'octroyer des moyens pérennes à plusieurs opérations comme la Semaine de l'éducation aux médias ou «Ouvrir mon quotidien».

Il s'agit là de quelques leviers que nous pouvons actionner à l'échelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour accompagner le secteur de la presse écrite dans sa transition numérique. Le défi est important. Mais, à l'heure des *fake news*, de l'IA et de nombreuses sources de désinformation, il est plus que jamais primordial de soutenir nos médias locaux. J'ai déjà rencontré le secteur de la presse écrite. Je vais organiser une nouvelle réunion avec l'ensemble de ses acteurs et prendre contact avec mon collègue du gouvernement fédéral.

M. Olivier Maroy (MR). – Je pense que tout le monde autour de cette table est totalement convaincu de la nécessité de l'EAM, tant pour les jeunes que les adultes. Paradoxalement, les parents propagent beaucoup plus de *fake news* que leurs enfants. Ces derniers, nés avec un smartphone au bout des doigts, sont plus habitués à décoder les informations.

Je suis ravi d'apprendre que le décret du 16 mai 2024 prévoit des moyens pérennes et que des actions sont entreprises. Vous avez parlé de l'opération «Ouvrir mon quotidien». L'opération «Journalistes en classe», à laquelle j'ai participé il y a longtemps, est également positive. Elle permet à un journaliste de se rendre dans une école et de donner un éclairage sur les coulisses de son métier, ce qui suscite l'intérêt de la part des jeunes. Le problème avec ces dispositifs, c'est qu'au bout de quelques mois il n'y a plus d'argent pour financer le reste de l'année. Soyez attentive à cela, même si je suis sûr que vous l'êtes.

Concernant la question des frais de poste, je compte sur vous pour défendre la presse écrite auprès du pouvoir fédéral. Le dossier est bien sûr entre d'autres mains.

De plus, notre commission aura un travail important à mener eu égard au nouveau contrat de gestion de la RTBF. Pour le contrat de gestion actuel, nous avons déjà réduit le volume d'articles que cette dernière pouvait produire. Il faudra certainement aller plus loin. Le pouvoir d'achat étant ce qu'il est, pourquoi les gens iraient-ils dépenser 10 euros pour s'abonner au journal «*Le Soir*», alors qu'ils ont tout sur le site de la RTBF? J'aime beaucoup la RTBF et je ne pense pas que le but de ce service public soit de mettre à mal toutes les initiatives privées, car le pluralisme est essentiel.

Enfin, rien ne sert de pleurer sur le lait renversé, mais, en 2019, mon collègue Fabian Culot et moi-même avons déposé une proposition de résolution. Elle a été rejetée à l'époque par la majorité. Nous y développons une vingtaine de mesures concrètes destinées à soutenir la presse écrite, déjà en mauvaise posture. Parmi les idées que nous avons proposées, outre celles concernant le site de la RTBF et l'achat par le gouvernement d'un volume donné d'espaces publicitaires pour ses communications à intérêt général, figurait celle de développer une sorte de «*Spotify* de la presse écrite».

J'ai parlé à M. le Hodey de ce concept qui existe déjà en France sous le nom de Cafeyn: pour 11,99 euros par mois, l'utilisateur a accès à un certain nombre de médias. C'est un peu comme la plateforme Belga.press chez nous; nous la consultons tous, même si l'accès représente un coût annuel astronomique par an. Dans le même ordre d'idées, je citerai la tentative de Pressmium qui n'a pas abouti. Il s'agissait là aussi d'une sorte de *Spotify* de l'information: pour un abonnement de 12,90 euros par mois, l'utilisateur accédait à une quarantaine de titres de la presse écrite française. Ainsi, j'ai envie de dire à Dorian de Meeûs et aux autres éditeurs et rédacteurs en chef que la solution ne viendra pas uniquement des pouvoirs publics. Elle doit aussi venir des éditeurs.

Madame la Ministre, je vous encourage vraiment à explorer cette idée avec ces derniers, car elle pourrait être porteuse. J'en ai également parlé avec M. Marchant, du groupe Rossel. MM. le Hodey et Marchant n'avaient pas l'air convaincus, mais je suis persuadé que pour donner un avenir à la presse écrite, il faut faire preuve d'imagination. En tout cas, je vous sais consciente du nécessaire pluralisme de la presse et je sais que vous veillez à la viabilité de la presse écrite. J'espère que l'actuelle législature nous permettra d'avancer en profondeur sur ce sujet.

Mme Armelle Gysen (Les Engagés). – Nous avons tous compris qu'il est ici davantage question d'un pilier fondamental de notre économie que d'un système économique; un pilier fondamental dans le contexte géopolitique mondial actuel. Les aides existantes et le renforcement du soutien à l'EAM sont de belles avancées, mais elles ne suffiront pas à faire face à l'effondrement de tout un modèle. Outre des aides ponctuelles, un mécanisme structurel et pérenne est nécessaire pour soutenir la presse écrite. Il est urgent de concevoir des mécanismes de financement d'une information de qualité. Plusieurs pistes ont été évoquées. À l'instar de ce qui se fait ailleurs, on peut imaginer la création d'une taxe sur les revenus publicitaires captés par les GAFAM. Les bénéfices générés grâce à cette mesure positive pourraient être réinjectés dans le tissu médiatique local.

Par ailleurs, les problèmes éthiques soulevés par l'IA générative doivent être pris en considération. Celle-ci présente une menace fondamentale pour le journalisme. Je sors du cadre de ma question orale, mais je fais référence à une image postée sur les réseaux sociaux par l'un de mes ex-confrères journalistes. Il s'agit d'une

vidéo réalisée par une IA dans laquelle le président ukrainien Volodymyr Zelensky agresse physiquement le président américain Donald Trump. Il y a là un biais assez épouvantable. En effet, si l'on comprend, après analyse, que ce geste est une riposte faisant suite à l'agression verbale du président américain, d'autres spectateurs moins aguerris peuvent y voir une prise de pouvoir et comprendre la situation de travers. Que cette vidéo soit postée par un ex-journaliste de la RTBF m'a vraiment questionnée sur le rôle de l'IA. Il faut d'urgence instaurer un système de labels qui indiquent les contenus produits par une IA générative. Sur le plan éducatif, ce biais est extrêmement dangereux.

Il faut aussi se poser la question de la soutenabilité du métier de journaliste. Comment garantir des conditions de travail dignes et des rémunérations justes si les modèles économiques ne suivent pas? Il y a un gros chantier à mettre en œuvre. À ce sujet, des discussions sont déjà en cours sur la distribution de la presse écrite. Je m'en réjouis d'avance et suivrai le sujet avec attention.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Madame la Ministre, lors de la dernière séance plénière, vous avez demandé à bénéficier de temps pour vous exprimer vis-à-vis de cet important dossier. Nous vous avons interrogée tous les trois aujourd'hui et vous avez donc eu le temps de nous répondre, mais vous n'avez pas utilisé ce temps, puisque vous n'avez quasiment rien dit de plus que lors de la dernière séance plénière. Au regard de l'importance de cette question, cette attitude me sidère!

Vous réaffirmez en toute logique les principes de la DPC et rappelez le rendez-vous prévu pour le contrat de gestion de la RTBF, mais vous n'avez pas évoqué de plan d'action concret ou d'agenda. Cela m'inquiète. Vous dites maintenir l'EAM; heureusement! En revanche, pas un mot sur le décret relatif au soutien à la presse écrite. Pas un mot non plus sur la régulation des GAFAM ou sur une taxation telle qu'évoquée par Mme Gysen. Il s'agit pourtant d'une piste intéressante.

Cependant, vous envisagez de réduire les restrictions pour la publicité sur la RTBF et les télévisions locales. En quoi une telle mesure va-t-elle aider le secteur de la presse écrite? Au sujet des procédures-bâillons, vous avez réaffirmé votre attachement à la presse écrite – que je n'ai jamais contesté –, mais vous n'avez jamais condamné explicitement ces procédures. La dernière en date, menée par le collègue communal d'Andenne, est d'ailleurs sponsorisée par votre parti!

Je tiens cependant à relever un point positif: vous acceptez de contacter votre collègue du gouvernement fédéral au sujet de la concession postale. C'est en effet important et urgent. Cependant, soyons honnêtes: le fait que ce sujet ne soit pas mentionné dans l'accord de gouvernement n'est pas bon signe. Il va donc falloir convaincre le gouvernement fédéral du fait que le Sud de la Belgique est beaucoup plus fortement touché que les autres Régions et que la capitale. Je vous invite donc à saisir le Codeco sur cette question. Ce point positif mis à part, je reste donc

inquiet de cette forme d'indigence par rapport aux différents thèmes que nous avons abordés aujourd'hui.

Par ailleurs, je remercie les équipes du service du compte rendu du Parlement, car j'ai lu dans la presse écrite que le Parlement avait décidé de ne plus faire appel à leurs services pour nos travaux, ce qui est assez singulier, car notre Parlement, compétent pour la langue, serait le premier à recourir à l'IA pour ses comptes-rendus!

1.10 Question de M. Chris Massaki Mbaki, intitulée «Suivi des réformes du paysage audiovisuel de la Fédération Wallonie-Bruxelles»

M. Chris Massaki Mbaki (MR). – Madame la Ministre, depuis votre entrée en fonction, vous avez lancé plusieurs chantiers pour l'évolution du paysage audiovisuel de la Fédération Wallonie-Bruxelles. En juillet dernier, le gouvernement a décidé de ne pas indexer la dotation de la RTBF, ce qui implique un ajustement budgétaire pour l'entreprise publique. À cet égard, vous vous êtes dit ouverte au retour de la publicité durant l'émission matinale sur La Première. Comment ce retour serait-il encadré pour garantir que la RTBF conserve ses obligations de service public, notamment en ce qui concerne la qualité de l'information et l'indépendance éditoriale?

Par ailleurs, la Régie Média Belge (RMB), filiale de la RTBF, devrait entrer au capital de LN24 pour soutenir cette chaîne face à ses difficultés financières. Vous avez précisé qu'aucun euro de la dotation publique ne serait utilisé et que vous aviez obtenu des garanties à ce sujet. Quelles sont précisément ces garanties? Comment veillez-vous à ce que les fonds publics destinés à la RTBF ne soient pas indirectement utilisés pour financer LN24? Plus largement, quel cadre fixez-vous à l'implication de RMB dans le secteur privé? Cette opération pourrait-elle créer un précédent pour d'autres médias?

Avez-vous consulté le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) sur cette question? Comment cette intervention s'inscrit-elle dans les principes de pluralisme et d'indépendance du paysage audiovisuel?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Le retour potentiel de la publicité durant l'émission matinale de La Première n'est pour l'instant qu'une hypothèse parmi d'autres. Il est du ressort de la RTBF d'en effectuer la demande par l'intermédiaire de son conseil d'administration.

Depuis 1997, c'est le contrat de gestion de la RTBF qui fixe le cadre de la publicité commerciale sur les antennes du service public. Les recettes liées à la publicité commerciale constituent un complément à sa subvention annuelle. Selon le contrat de gestion en cours, ces recettes ne peuvent pas excéder, en radio et en télévision, 22,5 % des recettes totales de la RTBF et elles doivent être intégralement

affectées à la réalisation des missions de service public. Les montants qui dépassent ces plafonds sont affectés à la production audiovisuelle indépendante.

Comme tous les médias, la RTBF est soumise au décret du 4 février 2021 relatif aux services de médias audiovisuels et aux services de partage de vidéos (décret «SMA»). Ce décret prévoit, pour l'ensemble des médias, que les écrans publicitaires ne peuvent pas être supérieurs à 6 minutes par heure de transmission. Néanmoins, une discussion plus générale sur la place de la publicité dans le paysage médiatique devra avoir lieu.

Enfin, au sujet du refinancement de LN24, je ne peux pas fournir d'informations à ce stade, puisque seul le conseil d'administration de la RMB et de ses filiales est concerné. Je maintiens qu'aucun financement direct par de l'argent de la Fédération Wallonie-Bruxelles ne doit avoir lieu.

M. Chris Massaki Mbaki (MR). – Madame la Ministre, la décision du retour de la publicité durant l'émission matinale de La Première appartient effectivement à la RTBF. Je vous ai écoutée parler, hier, sur BX1, des différentes manières de réaliser les économies attendues, à savoir 70 millions d'euros en cinq ans. Les pistes de travail à explorer sont nombreuses. Au regard de la dotation de la RTBF, ce montant ne semble pas insurmontable. Vous précisez à juste titre que vous ne dictez pas à la chaîne comment réaliser ces économies, mais que vous posez un cadre dans sa trajectoire budgétaire.

Par ailleurs, j'ai lu un article relatif à l'impact du gel de l'indexation de la dotation RTBF sur l'offre sportive. Nous avons rendu visite à un autre média qui fait face à une concurrence parfois déloyale dans l'obtention des droits de diffusion. C'est pourquoi il est important de maintenir un cadre avec la RTBF pour espérer ensuite une application plus rigoureuse du contrat de gestion.

1.11 Question de Mme Sabine Roberty, intitulée «Lutte contre l'Internet Protocol Television (IPTV) illégale»

Mme Sabine Roberty (PS). – Madame la Ministre, le 29 novembre dernier, j'ai déjà attiré votre attention sur la prolifération de l'*Internet Protocol Television* (IPTV) illégale et sur ses conséquences désastreuses sur le secteur audiovisuel belge. J'ai notamment souligné les actions répressives engagées par plusieurs pays européens, comme la France, la Grèce et l'Italie. La Belgique est récemment passée à l'action également. Selon une récente enquête de la presse, le SPF Économie estime aujourd'hui que le préjudice économique lié à l'IPTV illégale en Belgique s'élève à 189 millions d'euros par an. Au-delà des pertes financières colossales pour l'industrie audiovisuelle et pour les finances publiques, l'IPTV illégale continue de prospérer grâce à des solutions alternatives comme les sites miroirs, les services de paiement anonymes et les plateformes de référencement.

Face à cette situation préoccupante, la Fédération Wallonie-Bruxelles, en tant qu'acteur clé de la régulation des médias, a un rôle fondamental à jouer. En 2019

et en 2021, des tables rondes ont déjà été organisées afin d'identifier des pistes d'action, et, en 2024, ces concertations ont repris sous l'égide du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA).

Quelles actions ont-elles été mises en œuvre à la suite des trois premières tables rondes? La quatrième table ronde sur le *Digital Services Act* (DSA) a été annoncée pour le début de cette année. A-t-elle bien eu lieu? Quelles sont les recommandations concrètes qui ont été formulées à cette occasion?

Vous avez indiqué que la concertation avec les autres niveaux de pouvoir ne pourrait débiter qu'après la formation du nouveau gouvernement fédéral. Ce gouvernement étant désormais opérationnel, où en est cette concertation? Envisagez-vous une collaboration renforcée avec le SPF Économie et avec les autorités judiciaires afin d'élaborer une stratégie globale de lutte contre ce type de piratage? Un calendrier a-t-il été établi pour l'établissement d'une stratégie commune avec le pouvoir fédéral et l'Union européenne? Le cas échéant, quel rôle la Fédération Wallonie-Bruxelles joue-t-elle? Quelles actions sont-elles prévues pour informer les publics qui n'ont pas toujours conscience du caractère illégal de l'usage de l'IPTV et des risques courus?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – La première table ronde, organisée le 25 janvier 2024, s'est voulue essentiellement introductive et a eu pour objectif premier de présenter le CSA. La deuxième table ronde, organisée le 28 mars 2024, s'est concentrée sur les aspects techniques du blocage d'accès à internet, avec des interventions notamment de Proximus et de Voo. La troisième table ronde, organisée le 17 septembre 2024, a abordé les injonctions dynamiques avec des présentations du SPF Économie sur la nouvelle législation nationale. Les acteurs du secteur peuvent donc désormais prendre des actions concrètes par des procédures d'injonction dynamique pour bloquer l'IPTV.

Une quatrième table ronde a été organisée le 19 février 2025 et portait sur l'impact du DSA sur l'IPTV et le streaming illégal. Le CSA m'a confirmé que la prochaine table ronde approfondira les discussions sur le développement des stratégies efficaces de communication et de sensibilisation auprès du public. L'objectif de ces tables rondes est de favoriser et de créer le dialogue entre les différents acteurs du secteur et les autorités compétentes afin d'élaborer des solutions concertées et efficaces face aux défis numériques, tout en veillant à préserver l'intégrité de l'écosystème audiovisuel belge. À ce jour, il faut donc favoriser cette concertation avant d'entreprendre des démarches en faveur d'un renforcement des mesures qui seront majoritairement du ressort du gouvernement fédéral.

Étant donné que vous irez visiter le CSA demain, Madame la Députée, vous pourrez aborder le sujet avec ses représentants.

Mme Sabine Roberty (PS). – La visite du CSA de ce mercredi 12 mars sera effectivement l’occasion de discuter des retombées de la prochaine table ronde.

Le défi de la lutte contre le piratage numérique est d’autant plus difficile à relever que les citoyens qui utilisent l’IPTV ne se rendent pas vraiment compte de l’illégalité de leur démarche et de ses conséquences sur le financement, notamment. Dans un article de SudInfo, intitulé «*Baisser les prix et bloquer les pirates: l’idée belge pour lutter contre l’IPTV!*», la ministre fédérale de l’Action et de la Modernisation publiques explique que l’IPTV nuit à la rémunération des acteurs culturels et des médias et affecte la qualité et la diversité des contenus. Mme Matz reconnaît que les prix des abonnements en Belgique poussent peut-être les consommateurs à se tourner vers l’IPTV et cite une série de pistes sur lesquelles les tables rondes pourront travailler. La Fédération Wallonie-Bruxelles n’a pas toutes les clés pour débloquer la situation, mais cela n’empêche pas notre commission de travailler sur ce sujet.

1.12 Question de Mme Amandine Pavet, intitulée «Diffusion des petits artistes et des labels indépendants sur les médias publics»

1.13 Question de M. Charles Gardier, intitulée «Artistes repris dans les quotas de la RTBF»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

Mme Amandine Pavet (PTB). – Madame la Ministre, la Déclaration de politique communautaire (DPC) contient un chapitre sur le soutien à la diffusion de la culture belge francophone. On peut lire dans son introduction: «Il est aujourd’hui nécessaire d’investir dans des dispositifs visant à encourager le développement et le rayonnement des productions des artistes en Belgique et à l’étranger. Le gouvernement soutiendra le développement de mécanismes qui favorisent la diffusion de contenus tant des artistes émergents que ceux qui sont connus.» La DPC indique par ailleurs que vous souhaitez augmenter les quotas de diffusion des artistes de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans les médias de cette dernière. C’est une compétence que vous avez pleinement entre vos mains.

Le contrat de gestion de la RTBF stipule qu’une des missions de la chaîne est précisément de faire émerger des talents de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Toutefois, une enquête de la Fédération des auteur·rices, compositeur·rices et interprètes réunies (FACIR) et de la Fédération des labels indépendants francophones (FLIF) montre que la diffusion d’artistes émergents sur les antennes radio et télévision de la RTBF reste très limitée. À titre d’exemple, un single sorti en 2024 par l’un des labels indépendants bénéficie en moyenne de 0 à 6 passages au maximum à l’antenne radio. Les auteurs de l’enquête dénoncent une stratégie qui priorise quelques artistes bien établis au lieu de valoriser et d’accompagner de

nouveaux talents. Cette pratique ne respecte pas les engagements pris envers la diversité culturelle et les artistes et labels indépendants francophones.

Durant la précédente législature, le groupe PTB a défendu une proposition de résolution sur ce thème. Notre texte était très largement soutenu par le secteur culturel, mais pas par les partis de la majorité. Il visait notamment à augmenter, dans les médias de la RTBF, les quotas de diffusion d'artistes locaux et peu connus. Des quotas similaires existent déjà en Flandre: le quota de diffusion d'œuvres locales à la VRT est de 25 %, contre 12 % à la RTBF. Ces quotas ont permis de mettre en avant bon nombre d'artistes locaux et de créer une scène locale plus forte.

À l'époque, le groupe MR avait voté contre cette proposition de résolution, mais je lis aujourd'hui dans la DPC que votre gouvernement s'engage à «augmenter les quotas de diffusions d'artistes de la Fédération Wallonie-Bruxelles sur les médias publics aux heures de grande écoute».

Par ailleurs, la FACIR et la FLIF soulignent aussi que d'autres initiatives fédératrices permettant de créer un engouement autour des artistes locaux et de dynamiser l'écosystème musical existent en Flandre, mais qu'elles n'ont pas leur équivalent francophone. C'est le cas notamment des *Music Industry Awards* dont l'équivalent, les *Débels Music Awards*, n'a pas survécu à la période de la Covid-19. J'ai posé la même question à la ministre-présidente Élisabeth Degryse qui a répondu qu'elle avait la réelle volonté d'étendre ces quotas de diffusion, comme indiqué dans la DPC.

Madame la Ministre, votre gouvernement estime-t-il que l'une des missions de la RTBF consiste à faire émerger les talents de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Quelles seront les modalités de l'extension des quotas concernant la diffusion d'artistes locaux et indépendants? Envisagez-vous bien de prioriser dans ces quotas les artistes peu connus et émergents? En quoi et comment la RTBF et les autres médias publics pourraient-ils, par ailleurs, contribuer davantage à la dynamisation de la scène musicale et artistique francophone? Le gouvernement travaille-t-il à des initiatives sur ce sujet? Si oui, lesquelles?

M. Charles Gardier (MR). – J'ai souvent répété que l'exposition des artistes de la Fédération Wallonie-Bruxelles sur les radios et supports de la RTBF est primordiale. Les quotas font nécessairement partie des solutions pour défendre nos artistes. Nous pourrions nous en passer si nous avons suffisamment d'artistes exposés sur toutes les ondes, en particulier celles de la chaîne publique.

Le contrat de gestion de la RTBF stipule que celle-ci doit diffuser 12 % d'artistes de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il prévoit également un quota pour les artistes francophones. Ces quotas sont établis en fonction du domicile des artistes, qu'ils soient interprètes, compositeurs ou auteurs. Cela signifie que des artistes comme Tamino, Zwangere Guy, Alain Chamfort et beaucoup d'autres, bien

qu'évoluant principalement sur la scène flamande, internationale ou française, sont comptabilisés comme des artistes de la Fédération Wallonie-Bruxelles s'ils résident à Bruxelles. Cette définition pose un problème, car elle dilue encore un peu plus ces quotas de diffusion misérables, à tout le moins bien insuffisants, ainsi que les efforts en faveur des véritables talents francophones et indépendants de la Région bruxelloise.

Comment sont définis les artistes éligibles pour ces quotas? Y a-t-il une réflexion menée à cet égard pour éviter que des artistes étrangers qui auraient enregistré leur album en Wallonie soient automatiquement considérés comme des artistes de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en diluant par là même des quotas déjà insuffisants?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Avant tout, je souligne l'importance que j'accorde à l'émergence des talents au sein de notre Fédération Wallonie-Bruxelles. Cela doit constituer une priorité. Je rappelle néanmoins que la RTBF est un organisme administratif public (OAP) conservant une autonomie de gestion dans les décisions à prendre. À ce titre, il lui appartiendra d'abord, lors de la négociation du nouveau contrat de gestion, de faire des propositions de modification dans ce cadre.

Par ailleurs, la RTBF a bien un rôle essentiel à jouer dans la dynamisation de la scène artistique et musicale francophone. L'une de ses missions fondamentales consiste précisément à promouvoir la culture de notre Fédération. J'encourage donc vivement le développement de collaborations entre médias et artistes afin de renforcer la visibilité des talents locaux, notamment en identifiant des formats innovants et encourageants qui engagent et qui pourraient favoriser l'émergence de nouveaux talents et la diffusion plus large des œuvres produites au sein de notre Fédération. Toutefois, tout cela s'inscrit dans la liberté éditoriale de chaque média. Cette liberté fondamentale est garantie dans le cadre démocratique belge. De surcroît, il ne m'appartient pas d'intervenir dans la ligne éditoriale de la RTBF ou d'un quelconque média.

En réponse à votre question, Monsieur Gardier, je dirai que la visibilité des artistes issus de notre Fédération constitue en effet un défi important. À cet effet, une réunion s'est d'ailleurs tenue récemment entre mon cabinet et la *Belgian Recorded Music Association*, la fédération représentative de l'industrie musicale belge. Lors de cette réunion, nous avons évoqué la place des artistes sur les différents médias de la RTBF. Cette présence est régie par le contrat de gestion et les pourcentages varient en fonction des chaînes et des heures de diffusion. À titre d'exemple, La Première doit diffuser 20 % d'artistes issus de notre Fédération sur une journée, dont 45 % d'œuvres en français.

L'actuel contrat de gestion ne propose pas de critères pour définir un artiste issu de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Toutefois, le décret du 4 février 2021 relatif

aux services de médias audiovisuels et aux services de partage de vidéos (décret «SMA») apporte une définition des œuvres émanant d'artistes en Fédération Wallonie-Bruxelles: «Il s'agit d'œuvres musicales émanant d'auteurs, de compositeurs, d'artistes-interprètes ou de producteurs musicaux dont le domicile, le siège d'exploitation ou le siège social est situé en région de langue française ou en région bilingue de Bruxelles-Capitale.»

Dans le cas précis de Zwangere Guy, ce rappeur bruxellois – qui s'exprime en néerlandais – est donc éligible selon les critères de notre Fédération. Ceux-ci sont les mêmes pour les radios privées et la RTBF. Toutefois, il faut souligner que cet artiste travaille régulièrement avec des producteurs et des artistes francophones. Il a également été soutenu par de grands festivals situés en Wallonie.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Madame la Ministre, vous parlez de l'autonomie de gestion de la RTBF, critère que vous utilisez lorsque cela vous arrange. Récemment, vous êtes justement intervenue pour critiquer les lignes éditoriales de journalistes de la RTBF. Un jugement vous a d'ailleurs donné tort à ce sujet.

En tant que ministre, vous avez les moyens de la RTBF entre vos mains. Il s'agit d'un outil qui pourrait offrir une vitrine exceptionnelle aux artistes émergents. Toutefois, vous allez couper 12 millions d'euros dans les moyens de notre média public qui assure une telle mission.

Les missions de la RTBF sont également le fruit de négociations avec le gouvernement. Vous pouvez lui faire des propositions et lui donner des moyens pour promouvoir davantage nos artistes peu connus. Cela figure d'ailleurs dans votre DPC, avec laquelle votre réponse est en contradiction. J'ai du mal à comprendre cela.

Mon groupe avait rédigé une proposition de résolution concernant particulièrement les artistes peu connus de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Votre parti avait voté contre. D'un autre côté, la ministre de la Culture est bien décidée à avancer sur le sujet et à permettre à plus d'artistes émergents d'être entendus à des heures de grande écoute sur la RTBF. Nous nous assurerons, au moment de la renégociation du contrat de gestion de la RTBF, que cette question a une place centrale et que des progrès sont réalisés.

M. Charles Gardier (MR). – Lorsque je cite des artistes comme Zwangere Guy, mon intention n'est pas d'être critique envers eux. Ce sont des artistes de qualité dont les collaborations sont intéressantes. Je les cite simplement pour illustrer que, dans les pourcentages que vous citez, Madame la Ministre, il y a des artistes que le grand public ne va pas clairement identifier comme étant issus de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les quotas sont des minimas à atteindre, mais on peut faire mieux que ces quotas. Ces derniers sont largement insuffisants. Les artistes émergents et non émergents ne sont pas suffisamment diffusés. Ces deux catégories doivent être mises en

avant. C'est d'ailleurs pour ça qu'à l'époque, nous n'avons pas soutenu la proposition du PTB. Le MR est depuis longtemps favorable à un rehaussement important des quotas de diffusion, mais pas simplement ceux destinés aux artistes émergents. Cela doit s'appliquer à tous les artistes de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Madame la Ministre, vous avez bien fait de rappeler la liberté éditoriale, mais reconnaissez que nous pouvons aussi être un aiguillon positif et indiquer que nous souhaitons que le contrat de gestion soit respecté et qu'une action importante soit menée pour soutenir les artistes. Ils s'en plaignent tous; ce n'est pas par hasard. Nous devons être à leur écoute et veiller à ce que la RTBF remplisse pleinement son rôle de promoteur et d'amplificateur de talents de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

1.14 Question de Mme Sabine Roberty, intitulée «Rôle de la RTBF dans la Foire du livre de Bruxelles»

Mme Sabine Roberty (PS). – Dernièrement, j'ai interrogé la ministre-présidente sur la programmation de la Foire du livre de Bruxelles et sur le soutien qu'accorde la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'édition 2025 de cet événement. Je vous interroge aujourd'hui sur le rôle de la RTBF dans la promotion de cet événement culturel majeur, Madame la Ministre.

La Foire du livre rassemble chaque année auteurs, éditeurs, libraires et un large public passionné de lecture. Cette année, elle prend place du 13 au 16 mars. La RTBF, en tant que service public audiovisuel, joue un rôle clé dans la promotion de la culture et de la littérature francophones.

Quel rôle jouera la RTBF pour promouvoir cet événement? Quels sont les dispositifs spécifiques que la RTBF déploiera pour assurer la couverture médiatique de cet événement? Quelles collaborations avec d'autres médias ou acteurs culturels sont-elles envisagées pour maximiser la portée de la couverture médiatique de la Foire du livre? Un espace est-il prévu pour la RTBF – stand, studio mobile, enregistrements en public, etc. – afin de favoriser les interactions entre les auteurs, le public et les journalistes?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Madame la Députée, comme chaque année, la RTBF s'associe à la Foire du livre. Le partenariat englobe notamment des échanges promotionnels sur les différents médias de la RTBF.

Le site internet de la RTBF sera agrémenté d'une page spéciale «*Foire du livre*», sur laquelle les citoyens retrouveront différents contenus consacrés à l'événement. Un stand de la RTBF sera également présent à la Foire, dans le hall n°2. La Première y diffusera 25 émissions en direct et en public. La RTBF proposera aussi un *Podcasts corner* qui permettra de découvrir la diversité de l'offre de podcasts de la chaîne publique; pour les plus petits, un version spéciale «*kids*» sera

proposée également. En télévision, l'émission «*Culture en prime*» sera tournée depuis la Foire du livre et des capsules littéraires seront également diffusées du jeudi au dimanche sur La Une, après le journal télévisé de 13 heures. Des auteurs y partageront leurs conseils littéraires.

Enfin, le Prix Première sera remis le 13 mars prochain dans le cadre de la Foire du livre.

Mme Sabine Roberty (PS). – Je constate avec satisfaction que la RTBF joue un très beau rôle dans la Foire du livre. Je me réjouis des échanges promotionnels, des 25 émissions en direct, des podcasts, de l'émission spéciale destinée aux enfants, qui écoutent aussi des podcasts avec leurs parents, et des capsules littéraires diffusées après le journal télévisé de 13 heures. J'attends également avec impatience de savoir qui remportera le Prix Première le 13 mars.

1.15 Question de Mme Sabine Roberty, intitulée «Après Netflix, Disney+ attaque la Fédération Wallonie-Bruxelles»

1.16 Question de Mme Amandine Pavet, intitulée «Défense de la Fédération Wallonie-Bruxelles contre le recours de Netflix et Disney+ devant la Cour constitutionnelle»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

Mme Sabine Roberty (PS). – Après Netflix, c'est désormais Disney+, par le biais de sa branche Benelux, qui conteste devant la Cour constitutionnelle son obligation de contribuer, pour un taux maximal de 9,5 % de son chiffre d'affaires, à la production audiovisuelle belge francophone. Il revient à la Cour constitutionnelle de trancher.

Disney+ qualifie cette contribution de «disproportionnée». Pourtant, nous avons récemment appris que la plateforme acceptait d'augmenter sa contribution à 25 % de son chiffre d'affaires en France, alors même que le taux y est fixé à 20 %. Comment expliquer qu'à seulement 150 kilomètres d'ici, un accord au-delà de 20 % soit acceptable, alors qu'un taux maximal de 9,5 % serait jugé insoutenable en Belgique?

Ce taux est calculé sur la base du chiffre d'affaires généré sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cela signifie que les plateformes ne contribuent pas sur l'ensemble de leurs revenus mondiaux ou européens, mais uniquement sur les revenus qu'elles réalisent grâce aux abonnés situés en Fédération Wallonie-Bruxelles. Pour que Disney+ atteigne le chiffre d'affaires de 150 millions d'euros en Fédération Wallonie-Bruxelles – qui impliquerait un taux de contribution de 9,5 % selon le décret du 4 février 2021 relatif aux services de médias audiovisuels et aux services de partage de vidéos (décret «SMA») –, il faudrait que tous les francophones s'abonnent à la plateforme, et encore. Cela s'apparente à une tempête dans un verre d'eau, d'autant plus que Disney+ parvient, à 150 kilomètres

d'ici, à contribuer davantage. C'est incompréhensible. Certes, la Cour constitutionnelle tranchera, mais il serait intéressant d'entendre votre avis, Madame la Ministre.

Lors de la dernière réunion de la commission de la Culture, la ministre-présidente a déclaré, en réponse à une question orale posée sur un sujet similaire, qu'elle défendrait «fermement» notre mécanisme de financement du secteur face aux recours intentés par Netflix et Disney+».

Qu'en est-il de vous, Madame la Ministre? Êtes-vous prête à défendre avec la même détermination notre mécanisme de contribution en faveur de la diversité et de la création culturelle locale, comme prévu dans le décret «SMA»? Comment s'assurer que les géants du streaming respectent pleinement leurs obligations? Il s'agit de deux questions relativement simples, qui appellent, certes, des réponses complexes. Il me tarde de les entendre.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Madame la Ministre, je vous ai déjà interrogée à plusieurs reprises sur le recours introduit par Netflix contre la Fédération Wallonie-Bruxelles par rapport au décret «SMA» qui impose aux géants du web un taux de contribution plus élevé qu'auparavant pour participer à la production audiovisuelle locale.

La directive (UE) 2018/1808 du Parlement européen et du Conseil du 14 novembre 2018 modifiant la directive 2010/13/UE visant à la coordination de certaines dispositions législatives, réglementaires et administratives des États membres relatives à la fourniture de services de médias audiovisuels (directive «Services de médias audiovisuels»), compte tenu de l'évolution des réalités du marché (directive «SMA») laisse en effet la liberté aux États membres de définir le taux de contribution des multinationales. Visiblement, cela déplaît à Netflix et également à Disney+, puisqu'on a récemment appris que ce dernier allait se joindre au recours déposé par Netflix auprès de la Cour constitutionnelle.

Il y a deux mois, vous avez indiqué que le gouvernement avait remis son mémoire le 18 novembre 2024 à la Cour et que «la position actuelle du gouvernement est de défendre la légalité et la conformité du dispositif du droit européen». Cependant, mon groupe se pose d'autres questions. Nous aimerions donc que vous nous transmettiez ce mémoire ou qu'il soit rendu public afin de connaître la réelle position du gouvernement. Pour l'instant, toutes les questions que nous avons posées n'ont pas permis d'obtenir suffisamment d'éclaircissements. Ainsi, nous aimerions savoir si vous défendez la hauteur du taux et pas seulement le mécanisme mis en œuvre.

Votre dernière déclaration laisse donc encore la porte ouverte à un potentiel changement de cap du gouvernement concernant la défense de la légalité et de la conformité du décret «SMA» au droit européen. De plus, dans un article de «L'Écho» publié le 13 février dernier et consacré aux taux de contributions prévus par ce

décret, il est indiqué que «le MR ne verrait pas d'un mauvais œil la révision à la baisse de ces taux». Ainsi, vous comprendrez aisément notre inquiétude relative à votre manque de transparence ou à vos déclarations dans la presse. D'ailleurs, nous ne sommes pas les seuls inquiets: tout le secteur du cinéma l'est.

Confirmez-vous ces affirmations? Face au recours de Netflix, le gouvernement s'engage-t-il bien à défendre jusqu'au bout le décret «SMA» et la hauteur actuelle des taux?

En octobre 2024, vous avez indiqué que plusieurs contacts avaient été établis entre les avocats du gouvernement et ceux des associations professionnelles qui veulent soutenir la cause. Sur quoi ces contacts ont-ils débouché? Les associations professionnelles ont-elles contribué au mémoire déposé à la Cour constitutionnelle le 18 novembre dernier? Quels sont précisément les arguments avancés par le gouvernement dans ce mémoire? Pouvez-vous rendre disponible ce document afin que nous puissions connaître les arguments développés?

Quels sont les montants des contributions déjà perçues pour Netflix, Disney+ et les autres acteurs soumis au décret «SMA»? Dans le cas où Netflix et Disney+ obtiendraient gain de cause, quelles seraient les conséquences d'une telle décision sur la Fédération Wallonie-Bruxelles et le secteur du cinéma?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Le recours introduit par Netflix, auquel s'est joint Disney+, est toujours pendant devant la Cour constitutionnelle. La Fédération Wallonie-Bruxelles a bien reçu un mémoire en réponse de la part de Netflix. À ce jour, les conseils de la Fédération analysent le mémoire de plus de 100 pages et un projet de réponse sera soumis au gouvernement avant le dépôt prévu le 24 mars 2025.

Dans ce cadre, je suis tenue à la plus grande réserve et ne peux me permettre de commenter une procédure judiciaire en cours ou de divulguer des éléments du dossier, étant donné la séparation des pouvoirs en Belgique.

Le montant des contributions totales perçues en ce qui concerne les éditeurs extérieurs dont font partie Netflix et Disney+ est de 3 231 141 euros. L'impact potentiel d'une décision judiciaire sera examiné le moment venu en veillant à préserver les intérêts de la Fédération Wallonie-Bruxelles et du secteur audiovisuel. Je me joins au volontarisme de la ministre-présidente Mme Degryse pour faire respecter les dispositifs qui sont en cours.

Mme Sabine Roberty (PS). – Madame la Ministre, j'ignore s'il faut prendre la brièveté de votre réponse comme un bon signe. En tout cas, je vous rassure, nous sommes bien au fait de la séparation des pouvoirs, quoi que vous en disiez. En l'occurrence, les informations dont nous avons besoin sont bien d'ordre politique. Nous sommes conscients que votre devoir de réserve ne vous permet pas de commenter une décision de la Cour constitutionnelle qui n'a pas encore été

rendue, mais nous attendons de vous, en tant que ministre des Médias, que vous adoptiez avec fermeté votre propre position. J'apprécie votre soutien à la ministre-présidente, mais la ministre des Médias, c'est bien vous.

Pour en revenir au début de ma réplique, je ne considère pas du tout vos réponses comme un signe positif. Par ailleurs, la Déclaration de politique communautaire (DPC) comporte un passage peu clair au sujet du taux de contribution des grandes plateformes. Nous ignorons donc ce qui va advenir de ce taux de contribution, mais, à la lecture de la presse, j'ai tendance à penser qu'il risque d'être revu à la baisse. C'est bien ce qui nous inquiète, car, en 2023, ce mécanisme a permis le financement de 196 projets. Autrement dit, il nous permet de préserver notre écosystème local, ce qui est vital face à la surpuissance des GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft).

Encore une fois, il faut se montrer ferme. Il ne s'agit pas de commenter une quelconque décision; comme je l'ai dit, la Cour constitutionnelle tranchera et chacun, qu'il appartienne au pouvoir législatif, exécutif ou fédéral, fera son travail dans son domaine. Cela ne signifie pas qu'il n'y a aucune marge d'action et qu'il faut rester passif. Ce qui est en train de se jouer est extrêmement important. D'ailleurs, Netflix et Disney+ accepteraient non pas de contribuer à hauteur de 20 %, mais bien de 25 %. Il n'y a aucune raison de ne pas en profiter pour soutenir les artistes belges francophones, à moins que vous estimiez qu'ils sont nuls! Battez-vous pour notre diversité culturelle et pour toute la chaîne qui contribue au développement et au rayonnement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est ce que nous attendons de vous, Madame la Ministre.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Vous ne répondez pas aux questions, Madame la Ministre. La séparation des pouvoirs ne vous exonère pas de répondre aux questions qui vous concernent directement. On en apprend plus par voie de presse – à savoir que cela risque de coûter très cher à la Fédération Wallonie-Bruxelles – que de votre bouche, ce qui est dérangeant.

Vous avez une responsabilité politique. Quand je vous demande les montants des contributions de Netflix et Disney+ dans le cadre du décret «SMA», cela ne concerne pas une affaire de recours en justice. Je vous demande combien le mécanisme a rapporté pour le moment à la production audiovisuelle locale...

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Je vous l'ai dit: 3 231 141 euros.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Je vous remercie, Madame la Ministre, je n'avais pas entendu. Quel serait les conséquences si Netflix et Disney+ obtenaient gain de cause? Que devrait-on faire? Y aurait-il un effet rétroactif? Dans l'affirmative, depuis quelle année? À quelle hauteur seraient-ils rétribués? Vous n'avez pas répondu à ces questions.

Plus encore, quelle est votre position en tant que ministre? Certes, le mécanisme subsisterait, mais votre parti estime que le taux actuel de 9,5 % est trop élevé, alors que le décret «SMA», adopté – je le rappelle à Netflix et à Disney+ – démocratiquement au sein de notre Parlement, mais aussi au niveau européen, nous donne la possibilité rare de faire contribuer les épaules les plus larges – y compris Amazon.

Il faut dès lors s'en saisir. En France, ce taux est bien plus élevé. Nous pouvons donc faire encore plus. Votre gouvernement a coupé dans les budgets du cinéma en disant qu'il allait récupérer de l'argent grâce aux contributions perçues conformément au décret «SMA». Aujourd'hui, après avoir subi la baisse des budgets de la Fédération, le secteur craint de perdre ce recours qui n'est pas légitime. Nous aimerions vous entendre dire, en tant que ministre des Médias, que vous défendez ce décret.

1.17 Question de M. Charles Gardier, intitulée «Place des artistes dans les nouvelles matinales de Vivacité»

M. Charles Gardier (MR). – Vivacité, une chaîne radio de la RTBF, vient de lancer une nouvelle matinale avec l'objectif de mettre encore plus en avant l'information de proximité et les personnalités locales. C'est une opportunité pour valoriser notre culture. Madame la Ministre, la chaîne a-t-elle pris contact avec Wallonie-Bruxelles Musiques (WBM) pour que cet organe participe à la diffusion de certains artistes?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – J'ai abordé la thématique de la place des artistes dans les émissions de la RTBF dans ma réponse à votre précédente question orale, Monsieur le Député. Concernant les nouvelles émissions matinales de Vivacité, je n'ai pas eu connaissance de contacts entre la RTBF et WBM à ce sujet.

M. Charles Gardier (MR). – Cette question est effectivement complémentaire à ma question précédente. Je continuerai de veiller à ce que nos artistes aient une meilleure place sur les ondes des radios, qu'elles soient publiques ou privées.

1.18 Question de Mme Sabine Roberty, intitulée «Impact de l'évolution des paramètres macroéconomiques sur le budget des organismes administratifs publics (OAP) dans le domaine des médias»

Mme Sabine Roberty (PS). – Dans le cadre du budget de 2025, le gouvernement a pris la décision de ne pas indexer les dotations accordées aux organismes administratifs publics (OAP). Les paramètres macroéconomiques du mois de février – à savoir l'inflation et le nombre de mois d'indexation des traitements prévus sur l'année 2025 –, qui devraient être utilisés pour l'ajustement budgétaire sont en hausse. Par conséquent, la mesure de non-indexation destinée à réaliser des

économies risque de peser encore plus lourdement sur la capacité des OAP à remplir pleinement leurs missions.

Madame la Ministre, quel est le montant actualisé de l'économie réalisée au niveau des OAP qui relèvent de votre responsabilité? Au vu de l'augmentation des charges, notamment salariales, quelles sont les conséquences concrètes de cette absence d'indexation sur leur fonctionnement?

Votre gouvernement a-t-il prévu un mécanisme pour compenser ces effets par des ajustements budgétaires ciblés ou a-t-il prévu un accompagnement spécifique, pour l'année 2025 et les suivantes, si les paramètres d'inflation connaissent un emballement à la hausse, comme cela a été le cas ces dernières années en raison des crises successives? À défaut, comment envisagez-vous de garantir la continuité et la qualité des services rendus par les OAP, malgré la pression budgétaire croissante?

Enfin, le groupe de travail qui a été instauré pour surveiller les économies budgétaires examine-t-il l'impact spécifique de cette mesure sur les OAP? Est-il envisageable de réévaluer cette décision en fonction des difficultés rencontrées sur le terrain?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Concernant Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE), l'économie actualisée est de 1 009 000 euros au lieu de 763 000 euros, comme annoncé à l'issue du conclave budgétaire. Le montant a été revu eu égard à la méthode de calcul de l'administration et à l'évolution de l'indice des prix à la consommation.

En ce qui concerne la RTBF, sur la base de nouvelles données macroéconomiques, l'économie actualisée est de 15 868 000 euros contre 11 805 000 précédemment. Lors de la dernière séance de son conseil d'administration, la RTBF a présenté les premières pistes d'économies qu'elle estime réalisables afin de suivre la nouvelle trajectoire budgétaire sans procéder à des licenciements. Un plan d'économie plus détaillé devrait être soumis lors de la réunion du conseil d'administration du mois d'avril 2025.

En tant qu'OAP, WBE et la RTBF bénéficient d'une autonomie budgétaire. Je n'ai pas l'intention de m'immiscer dans la gestion opérationnelle de ces deux OAP.

Quant au groupe de travail, je vous renvoie vers la ministre-présidente qui a le Budget dans ses compétences.

Mme Sabine Roberty (PS). – La prochaine visite des membres de la commission à la RTBF, programmée pour la fin de ce mois de mars, nous permettra d'y voir plus clair quant aux pistes d'économie qu'elle a déjà présentées. Madame la Ministre, je suis heureuse de vous entendre dire que ces pistes ne prévoient pas de

licenciements. Il faut en effet veiller à ce que personne ne perde son travail malgré les économies budgétaires envisagées.

1.19 Question de Mme Sabine Roberty, intitulée «Capsule “Oui, nous sommes tous racistes” – suite du signalement auprès du Conseil de l'Europe»

Mme Sabine Roberty (PS). – Madame la Ministre, M. Lefèbvre vous a interrogée le 19 février dernier en séance plénière sur votre analyse de l'avis du Conseil de déontologie journalistique (CDJ) sur la capsule de la RTBF «*Oui, nous sommes tous racistes*» et sur les conséquences de cet avis. Je rappelle ici les deux points soulevés par le CDJ après l'examen de la capsule en question. D'une part, l'organe indique que «même si la teneur du sujet pourrait être perçue comme susceptible de renforcer la polarisation ou de heurter la population, les journalistes et les médias bénéficient d'un droit d'information et d'une liberté rédactionnelle». D'autre part, il précise que «le pluralisme d'un média ne peut pas être apprécié sur base d'un seul article et, en outre, la RTBF a suffisamment mis en perspective le point de vue de l'autrice que la capsule mettait en évidence».

M. Lefèbvre vous a demandé si cela vous amenait à revenir sur votre expression négative contre la RTBF, ce à quoi vous avez répondu en substance que vous ne vouliez pas vous substituer aux organes de contrôle indépendants. C'est une très bonne chose. Je ne peux être que d'accord avec vous. J'en déduis que, dorénavant, vous ne commenterez plus un contenu de presse et que vous laisserez ces organismes de presse faire leur travail en toute indépendance, selon leur ligne éditoriale.

En revanche, il reste que la Fédération européenne des journalistes (FEJ) a déposé une alerte auprès du Conseil de l'Europe en citant vos déclarations. Malgré la demande de M. Lefèbvre, vous n'avez pas donné d'informations à ce sujet en séance plénière. Où en est la procédure de signalement lancée par la FEJ contre la Fédération Wallonie-Bruxelles? L'avis du CDJ aura-t-il une influence sur cette procédure? Ne serait-il pas opportun d'envisager des excuses et de retirer vos propos afin de mettre un terme à l'action en cours et de préserver l'image de notre institution?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Le gouvernement fédéral a répondu le 20 décembre 2024 à l'alerte n°180/2024 formulée le 25 septembre 2024 à l'encontre de la Belgique sur la Plateforme pour renforcer la protection du journalisme et la sécurité des journalistes du Conseil de l'Europe. Cette réponse est accessible sur le site de cette plateforme. Actuellement, le Conseil de l'Europe n'a pas encore statué sur la qualification définitive de cette alerte. Je ne peux pas me prononcer sur l'influence que l'avis rendu par le CDJ aura sur la qualification donnée au signalement de la FEJ.

Soyez néanmoins assurée, Madame la Députée, que je favoriserai toujours un dialogue constructif et que je respecte le travail des organes de régulation.

Mme Sabine Roberty (PS). – Madame la Ministre, vous êtes connue pour votre tempérament sanguin et pour ne pas garder votre langue en poche. Cela peut s'apparenter à une qualité, mais aussi à un défaut. Je tiens compte du fait que vous étiez nouvellement nommée ministre des Médias. En tous cas, votre déclaration n'a pas été prise très positivement par les journalistes, par la RTBF et par la FEJ, puisque celle-ci a déposé une requête au Conseil de l'Europe en citant vos propos.

J'appelle donc à un peu de tempérance et, même si vous ne vous présentez pas vos excuses ou ne retirez pas vos propos, j'espère que vous allez en tirer une leçon. Nos médias doivent effectivement être assurés d'une liberté d'expression et du respect de leur ligne éditoriale. Je n'aurai de cesse de le répéter.

1.20 Question de Mme Sabine Roberty, intitulée «Désengagement des plateformes en matière de fact-checking au sein de l'Union européenne»

Mme Sabine Roberty (PS). – Madame la Ministre, en janvier dernier, je vous ai interrogée sur la décision prise par Meta de supprimer les services de *fact-checking* sur ses plateformes Facebook et Instagram aux États-Unis. Cette décision a suscité des inquiétudes sur la régulation de la désinformation et la préservation de nos principes démocratiques. Vous m'avez indiqué que cette décision n'avait pas de portée immédiate pour l'Union européenne et que la Fédération Wallonie-Bruxelles n'avait pas de compétence directe dans ce domaine, la Commission européenne étant le principal acteur de régulation à l'échelle européenne. Cependant, il semble aujourd'hui que plusieurs grandes plateformes numériques, telles que Google, YouTube, Microsoft et TikTok, se rétractent progressivement de leurs engagements envers la Commission européenne dans le domaine de la vérification des faits dans le cadre du *Digital Services Act* (DSA).

Bien que le *fact-checking* ne soit pas une obligation inscrite dans le DSA, les plateformes ont l'obligation d'atténuer les risques systémiques liés à la désinformation. Cette rétractation, qui se traduit par le retrait du financement des réseaux de *fact-checking*, crée des incertitudes quant à l'efficacité de la lutte contre la désinformation en Europe et met en lumière une évolution inquiétante concernant la régulation des contenus en ligne.

Face au désengagement des grandes plateformes dans la vérification des faits et la transparence des contenus, quelle analyse faites-vous de l'impact de cette dynamique sur la régulation de la désinformation en Fédération Wallonie-Bruxelles? Ces changements risquent-ils de nuire à l'efficacité du DSA sur notre territoire? Enfin, la Fédération Wallonie-Bruxelles s'est toujours positionnée à la

pointe du combat en faveur du *fact-checking* aux niveaux intrabelge et européen. Maintiendrez-vous cette position à l'avenir?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – La lutte contre la désinformation est fondamentale pour la préservation d'un débat démocratique éclairé. Comme je l'ai déjà signalé, la décision de certaines grandes plateformes de supprimer la procédure de *fact-checking* ne concerne pas l'Union européenne. Il est donc prématuré d'analyser l'impact d'une telle décision sur la régulation de la désinformation en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Par ailleurs, si cette décision devait concerner l'Union européenne, le *fact-checking* n'est pas une obligation reprise dans le DSA, qui est un règlement d'initiative européenne. En revanche, ce dernier impose aux grandes plateformes de prendre des mesures pour limiter les risques systémiques, y compris la désinformation. En outre, la Commission européenne dispose de leviers permettant de veiller au respect de ces obligations et je fais pleinement confiance aux autorités européennes pour garantir l'application rigoureuse de ce cadre.

Enfin, le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), en tant qu'autorité chargée de l'application du DSA sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, a effectivement la capacité de vérifier si les plateformes appliquent correctement les mesures nécessaires afin de pallier les risques systémiques identifiés.

Mme Sabine Roberty (PS). – La décision de Meta de supprimer le *fact-checking* concerne les États-Unis, mais tout porte à croire que le mouvement s'étendra jusque chez nous. C'est une question de temps. Toutes les plateformes vont commencer à désinvestir dans le *fact-checking*, parce que ce système coûte de l'argent et qu'elles privilégient l'expression à tout-va et sans contrôle.

En ce qui me concerne, je ne consomme pas uniquement des contenus d'information belges ou européens. Je regarde également ce qui est produit outre-Atlantique. Or, il n'y a plus de *fact-checking* là-bas. Madame la Ministre, vous dites qu'il est prématuré d'analyser les répercussions en Fédération Wallonie-Bruxelles, mais gouverner c'est prévoir. Il conviendra de mettre les bouchées doubles quand nous serons confrontés à cette évolution. Certes, le CSA surveille la situation, mais il faut se donner les moyens de maintenir cette surveillance et de toujours améliorer la lutte contre la désinformation. Le revirement progressif des grandes plateformes va se poursuivre chez nous et il nuira gravement à la qualité de l'information, à notre travail et surtout à la démocratie.

1.21 Question de M. Chris Massaki Mbaki, intitulée «Financement de l'organisation de la soirée des Magritte du Cinéma 2025»

M. Chris Massaki Mbaki (MR). – Le 22 février 2025, la soirée des Magritte du cinéma a été produite et organisée directement par l'Académie André Delvaux, après la décision de la RTBF de ne plus produire l'événement. La retransmission

s'est également limitée à Auvio et non plus à la diffusion en direct sur La Trois, comme par le passé.

Madame la Ministre, dans le cadre des restrictions budgétaires affectant la RTBF et l'Académie André Delvaux, quel fut le coût total de l'organisation de cette soirée? Quels sont les opérateurs qui ont financé l'événement? Quel montant a-t-il été engagé par chaque partie, y compris la RTBF?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Seule l'Académie André Delvaux est à même de préciser le coût total de l'organisation de la soirée des Magritte du cinéma 2025, la RTBF n'étant intervenue que pour capter et diffuser cette cérémonie.

La RTBF m'a informée qu'elle ne pouvait pas donner de précisions sur les budgets de production de ses émissions, celles-ci relevant, selon elle, du secret des affaires dans un secteur concurrentiel dans lequel ces informations n'ont pas à être révélées. La RTBF précise toutefois qu'elle a participé au financement de la cérémonie pour ce qui concerne la réalisation des magnétos annonçant les noms de chacune des catégories, la captation, ainsi que l'éclairage de la salle de la cérémonie afin d'assurer la captation. La RTBF a également participé au coût de location du lieu.

Même si la réduction dans la participation à l'événement a permis de réaliser une économie par rapport à l'édition 2024, il convient de se questionner sur le rapport entre les coûts et les bénéfices de cette opération, sachant que l'audience de la cérémonie est en nette diminution depuis plusieurs années. En 2025, la diffusion uniquement sur Auvio a rassemblé 15 220 spectateurs.

À l'heure des économies, il semble légitime que la RTBF réfléchisse à l'intérêt de maintenir le financement de ce programme, surtout si la Fondation Magritte, agissant par l'intermédiaire de l'exécuteur testamentaire du célèbre peintre, venait à demander que le nom de ce dernier ne soit plus associé à la cérémonie à cause de prises de position purement politiques.

M. Chris Massaki Mbaki (MR). – La volonté de la RTBF de cacher le coût de l'organisation de la soirée des Magritte du Cinéma m'interpelle. Il est légitime de penser que la décision de limiter la retransmission de la cérémonie à Auvio est liée à la baisse de l'audimat et des retombées financières.

Par ailleurs, la cérémonie devrait se limiter à mettre en avant le cinéma belge et ne pas rentrer dans des jeux politiques. Certains discours prononcés durant la cérémonie ont effectivement clairement visé le président du MR. Toutefois, il est important de repréciser le cadre des propos tenus par ce dernier, qui a voulu relancer un débat fondamental. En effet, si la culture est essentielle à tous et doit être valorisée, il faut, par exemple, remettre en question la reconduction d'une pièce de théâtre qui n'attirerait que trois spectateurs lors de ses représentations

et qui serait uniquement financée par de l'argent public. Cette simple question mérite d'être posée dans un débat autour de la culture.

1.22 Question de Mme Sabine Roberty, intitulée «Suppression ou pérennisation des subventions facultatives au sein des compétences de la ministre»

Mme Sabine Roberty (PS). – Dans le cadre du budget initial pour l'année 2025, une économie de 537 000 euros est réalisée sur les subventions facultatives relevant de votre compétence, Madame la Ministre.

Le caractère facultatif de ces subventions est tout relatif, car beaucoup d'opérateurs en dépendent depuis plusieurs années pour assurer leur fonctionnement. Ces aides, même si elles ne sont pas structurelles et si elles sont loin d'être de simples moyens laissés à la discrétion des ministres, soutiennent des initiatives cruciales, garantissent la vitalité du tissu associatif et accompagnent des personnes sur le terrain qui n'ont souvent pas d'autres leviers de financement.

Or, les économies annoncées suscitent l'inquiétude légitime des bénéficiaires potentiels. Il est impératif de clarifier comment ces coupes seront appliquées et d'assurer que cette rationalisation budgétaire ne se fasse pas au détriment des missions fondamentales portées par ces subventions.

Une liste des subventions qui seront potentiellement concernées et qui relèvent de vos compétences a-t-elle déjà été établie?

Un groupe de travail devait être créé pour analyser les effets de ces subventions facultatives, pour mieux encadrer et structurer l'octroi de ces subventions et pour envisager leur transformation en financements pluriannuels ou structurels, et ce, dès le début de l'année 2025. Où en êtes-vous dans cette démarche, notamment afin de prévoir les arbitrages pour l'année 2025 et les années suivantes? Quel est ce processus d'introduction des demandes? Quelles sont les nouvelles règles d'attribution envisagées? Quel est le calendrier envisagé pour ce faire? Dans quelle mesure les subventions pourraient-elles être transformées en financements structurels?

Sachant que de nombreuses associations et emplois dépendent de ces subventions, comment s'organisent la concertation et la communication à ce sujet? Quand comptez-vous informer les bénéficiaires du devenir de leur subvention? Quelles garanties leur avez-vous apportées pour assurer leur continuité?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – La Déclaration de politique communautaire (DPC) est très précise sur les objectifs à atteindre vis-à-vis des financements facultatifs, précaires par définition: «Le gouvernement réduira la dépendance des associations aux financements facultatifs annuels, fragilisant la dynamique de ces structures et leur capacité de rétention de leur personnel. Après

une analyse de chacun de ces crédits thématiques, de leur objet et de leur éventuelle redondance, la bascule vers des financements quinquennaux pérennes sera favorisée. Le solde des crédits facultatifs sera partagé entre le maintien d'un montant destiné à soutenir des initiatives innovantes et le montant participant à l'effort budgétaire. L'heure n'est plus à avoir des ministres octroyant des subsides ci et là, parfois de quelques centaines ou milliers d'euros, pour faire plaisir à des initiatives très locales.»

Je confirme donc que, sous l'égide du cabinet de la ministre-présidente, les discussions ont commencé afin de proposer, dans un avenir proche, un cadrage de ces subventions facultatives. Il est bien trop tôt pour fournir une liste des opérateurs qui seront concernés alors même que la méthode n'a pas encore été établie. Pour le reste, je vous invite à vous adresser à la ministre-présidente, Madame la Députée.

Mme Sabine Roberty (PS). – Vraisemblablement, ma question orale arrive un peu tôt. Cependant, toutes les interrogations des opérateurs dépendant de votre ministère restent en suspens, Madame la Ministre. J'entends que vous travaillez d'ailleurs déjà sur le dossier et que les discussions sont en cours pour cadrer les subventions. La méthode n'est toutefois pas encore définie.

La temporalité des opérateurs n'est pas la même que celle du monde politique. Les opérateurs doivent payer leur personnel ou couvrir d'autres charges à la fin du mois. La réduction des dépenses et de la dépendance aux subventions facultatives est une petite musique que je commence à avoir l'habitude d'entendre, mais elle est inaudible – je peux vous le garantir – pour le secteur.

À ce jour, les choses sont encore floues. Le secteur a besoin de clarté et surtout de garanties. Il faut que vous accélériez votre méthode de travail sur ce dossier, car l'année 2025 est largement entamée. Par conséquent, il faudra aller au-delà de questions de principe et lier les actes à la parole. Je reviendrai, bien entendu, sur ce dossier dans les prochaines semaines, voire les prochains mois, pour déterminer si, à tout le moins, une méthode de travail a été définie.

2 Ordre des travaux

M. le président. – Les questions orales à Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias, de Mme Özlem Özen, intitulées «Réduction du télétravail» et «Impact de l'évolution des paramètres macroéconomiques sur le budget de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE)», de M. Olivier de Wasseige, intitulée «Éthique et protection des enfants dans le sport», de M. Stéphane Hazée, intitulée «Coopérative Notre avenir», et de M. Eddy Fontaine, intitulée «Accessibilité et qualité des sous-titrages de traduction du journal télévisé», sont retirées.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 12h20.*